



Illégal ? Même travail, nom de poste différent, moitié salaire

Par **noe ito**, le **16/05/2016** à **13:44**

Bonjour,

j'aimerais vous consulter concernant ma situation.

Je suis une doctorante et travaille en tant que enseignante CDD dans une université publique depuis quatre ans.

Après deux premières années à un poste (dont le contrat est d'un an et un an renouvelable), on m'a proposé un autre poste, même nombre d'heures de cours et légèrement meilleure salaire, dont le contrat est également d'un an et un an renouvelable.

Chaque année, j'ai assuré un peu plus de responsabilité que l'année d'avant, même si le nombre d'heures de cours ne change pas beaucoup, par exemple, en acceptant des tâches comme un suivi de mémoire des étudiants, etc. J'ai des bons retours à la fois des étudiants et des collègues.

À la fin de cette année universitaire, c'est la fin de contrat. Depuis plusieurs mois, un de mes collègues sollicitait le directeur de l'UFR pour qu'il me donne un autre poste qui me permettrait de continuer à travailler au sein de même équipe.

Finalement, on m'a proposé un poste :

en gros, le nom de poste change mais le contenu du travail (le nombre d'heures de cours et le contenu de cours) reste pareil et le salaire devient la moitié...

Non seulement c'est contre le principe de "à travail égal, salaire égal", on ignore le fait que j'ai maintenant quatre ans d'expérience d'enseignement.

Cette proposition serait-elle illégale ?

Après quatre ans de travail sérieux, je trouve cela injuste et abusé mais mon contrat actuel ne peut pas être renouvelé et je n'ai pas beaucoup de choix.

J'aimerais au moins savoir si ce genre de proposition de la part de l'employeur est légale ou pas, et s'il y a un recours à avoir pour trouver une meilleure solution.

Je vous remercie beaucoup de votre aide.

Par **P.M.**, le **16/05/2016** à **17:27**

Bonjour,

Avant de se poser la question de savoir si la proposition est illégale, il faudrait savoir si

aucune négociation n'est possible et se pencher sur les textes régissant ce genre de contrat pour savoir si même vous acceptiez de conclure le contrat une régularisation de salaires serait possible ensuite...